

**Décret portant assentiment à l'accord euro-méditerranéen  
instituant une association entre la Communauté  
européenne et ses Etats membres, d'une part, et la  
République libanaise, d'autre part, et l'Acte final, faits à  
Luxembourg le 17 juin 2002**

**D. 03-07-2003**

**M.B. 10-09-2003**

Le Parlement a adopté et nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

**Article unique** . - L'Accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, et l'Acte final, faits à Luxembourg le 17 juin 2002, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge .

Bruxelles, le 3 juillet 2003.

Le Ministre-Président, chargé des relations internationales,  
H. HASQUIN

Le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la  
Jeunesse et des Sports,  
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de  
l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,  
J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,  
P. HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de  
Promotion sociale et de la Recherche scientifique,  
Mme F. DUPUIS

Le Ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel,  
D. DUCARME

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,  
Mme N. MARECHAL